



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 5

Loctite 7840

No. FDS : 153694  
V001.4

Révision: 06.02.2008

Date d'impression: 05.12.2008

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Désignation commerciale:**

Loctite 7840

**Utilisation prévue:**

Nettoyant

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**En cas d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### 2. Identification des dangers

R36 Irritant pour les yeux.

### 3. Composition / informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Nettoyant

**Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:**

| Substances dangereuses<br>No. CAS                        | EINECS<br>ELINCS | Teneur   | Classification   |
|--|------------------|----------|--|
| 1-méthoxypropane-2-ol<br>107-98-2                        | 203-539-1        | 5 - 10 % | R10  |
| éthylènediaminetétraacetate de<br>tétrasodium<br>64-02-8 | 200-573-9        | 1 - 5 %  | Xn - Nocif; R22<br>Xi - Irritant; R36  |
| 2-Aminoethanol<br>141-43-5                               | 205-483-3        | 1 - 5 %  | Xn - Nocif; R20/21/22<br>C - Corrosif; R34                                       |
| Alcool C13-15 éthoxylé<br>64425-86-1                     |                  | 1 - 5 %  | Xn - Nocif; R22<br>Xi - Irritant; R41<br>N - Dangereux pour l'environnement; R50 |

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

### 4. Mesures de premiers secours

**Inhalation:**

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon.

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.  
Consulter un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Comportement au feu:**

Non combustible (solution aqueuse).

**Moyens d'extinction appropriés:**

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

**Equipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

**Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

**6. Mesures en cas de dispersion accidentelle****Mesures de protection de l'environnement:**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage et d'élimination:**

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.  
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Stockage:**

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour  
France  
Base  
France INRS

| Composant                        | ppm | mg/m <sup>3</sup> | Type  | Catégorie                          | Remarques     |
|----------------------------------|-----|-------------------|---|------------------------------------|---------------|
| ETHANOLAMINE<br>141-43-5         | 3   | 8                 | Valeur moyenne déterminée par le temps (VME). | Limite indicative.                 |               |
| ETHANOLAMINE<br>141-43-5         |     |                   |   | Enregistré.                        |               |
| 2-AMINOETHANOL<br>141-43-5       | 1   | 2,5               | Valeur moyenne déterminée par le temps.       |                                    | EU-2000/39/EC |
| 2-AMINOETHANOL<br>141-43-5       | 3   | 7,6               | Limites à court terme                         |                                    | EU-2000/39/EC |
| 2-AMINOETHANOL<br>141-43-5       |     |                   | Résorption par la peau,                       | Peut être absorber par la peau.    | EU-2000/39/EC |
| 1-METHOXYPROPANOL-2<br>107-98-2  | 100 | 375               | Valeur moyenne déterminée par le temps.       |                                    | EU-2000/39/EC |
| 1-METHOXYPROPANOL-2<br>107-98-2  | 150 | 568               | Limites à court terme                         |                                    | EU-2000/39/EC |
| 1-METHOXYPROPANOL-2<br>107-98-2  |     |                   | Résorption par la peau,                       | Peut être absorber par la peau.    | EU-2000/39/EC |
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL<br>107-98-2 |     |                   |   | Enregistré.                        | FR IND        |
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL<br>107-98-2 | 100 | 375               | Valeur moyenne déterminée par le temps (VME). | Valeurs réglementaires indicatives |               |
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL<br>107-98-2 | 150 | 568               | Limite court terme.                           | Valeurs réglementaires indicatives |               |
| 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL<br>107-98-2 |     |                   | Résorption par la peau,                       | Peut être absorber par la peau.    |               |

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

#### Protection des mains:

l'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.  
Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final.  
Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

#### Protection des yeux:

Porter des lunettes.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

## 9. Propriétés physico-chimiques

#### Propriétés générales:

Aspect: liquide  
bleu  
Odeur: agréable

#### Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH: 10 - 11  
( )  
Point d'ébullition: > 100 °C (> 212 °F)  
Point d'éclair: Solution aqueuse  
Pression de vapeur: indéterminé  
Densité: 1,02 g/cm<sup>3</sup>

|  |   |
|--|---|
| ( )                                    |   |
| Solubilité qualitative<br>(Solv.: eau) | soluble   |
| Teneur VOC<br>(2004/42/EC)             | < 10 % (Comme défini dans la directive européenne 2004/42/EC) |

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité orale aiguë:

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

### Toxicité inhalative aiguë:

Ce produit étant peu volatil, son inhalation ne présente pas de risque dans des conditions normales d'utilisation

### Toxicité dermale aiguë:

Ce produit est considéré comme ayant une faible toxicité dermale.

### Irritation de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une irritation cutanée.

### Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

## 12. Informations écologiques

### Persistance / Dégradabilité:

Aisément biodégradable.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

### Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée." Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. Informations relatives au transport

### Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

## 15. Informations réglementaires

### Symboles de danger:

Xi - Irritant



### Phrases R:

R36 Irritant pour les yeux.

### Phrases S:

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

### Prescriptions/consignes nationales (France):

|   |       |
|---|-------|
| N° tableau des maladies professionnelles: | 49    |
| N° tableau des maladies professionnelles: | 49bis |

## 16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R10 Inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.